

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

*Section des Eaux*

---

**SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2005**

---

## **DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET D'EPANDAGE DES BOUES ISSUES DES STATIONS D'EPURATION "JACQUES MONOD" ET "RUE DE TOUL" SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CALAIS (PAS-DE-CALAIS)**

---

### **AVIS**

---

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, ses rapporteurs entendus, considérant :

- le projet d'épandage des boues issues des stations d'épuration « Jacques Monod » et « Rue de Toul » situées sur le territoire de la commune de Calais ;
- les remarques des services instructeurs ;
- la modification du plan d'épandage effectuée à la suite des avis des services instructeurs ;

émet un avis favorable au projet d'épandage des boues issues des stations d'épuration « Jacques Monod » et « Rue de Toul » situées sur le territoire de la commune de Calais.

**COPIE CONFORME**